

## Évaluation des personnels du second degré

### LE CHEF D'ETABLISSEMENT SEUL MAITRE A BORD

Le ministère a transmis aux organisations syndicales un projet de décret et d'arrêté qui modifie profondément les modalités d'évaluation des personnels enseignants, CPE et Co-Psy. L'objectif est clairement de transformer radicalement le métier et le rôle de ces personnels. Le ministre organise un véritable passage en force en voulant soumettre son projet au comité technique ministériel avant les congés de fin d'année.

#### 1/ Le chef d'établissement évaluateur unique des personnels enseignants

Malgré son incapacité à évaluer le travail pédagogique concret des enseignants dans leur enseignement disciplinaire, le chef d'établissement serait seul chargé de l'évaluation des personnels enseignants.

#### 2/ Des métiers bafoués

Dans un contexte où les métiers des personnels enseignants, CPE et Co-Psy subissent une transformation forcée, contrainte par des contre-réformes refusées par les personnels mais imposées par le ministère (réforme des lycées, imposition du Livret personnel de compétences, dispositif ECLAIR en particulier), ce projet amplifie cette transformation. Le cœur du métier enseignant, c'est-à-dire l'enseignement d'une discipline et les activités pédagogiques qui l'accompagnent, ne serait plus évalué

par les Inspecteurs Pédagogiques Régionaux (IPR), recrutés et formés pour cela dans la discipline des collègues qu'ils inspectent. Leurs missions seraient réorientées vers l'évaluation du système.

Ce serait donc la fin de la double évaluation des personnels enseignants qui constitue la reconnaissance de la spécificité de leur métier : une évaluation pédagogique par l'IPR de la discipline enseignée et une évaluation administrative par le chef d'établissement. Ce qui deviendra de fait premier, ce n'est plus le cœur du métier, la capacité de l'enseignant à faire acquérir savoirs et compétences à ses élèves, mais tout ce qui est périphérique à l'acte d'enseigner. Cela changera le sens du métier d'enseignant mais aussi le rôle de l'Ecole envers les élèves, dans la mesure où l'appropriation et la maîtrise de savoirs, l'acquisition de compétences seraient minimisées.

#### 3/ La progression de carrière dans les mains du chef d'établissement

A compter de 2015, le rythme d'avancement pour tous serait le rythme actuel de l'ancienneté, soit le plus lent : la progression de carrière serait étalée sur 36 ans minimum. Les personnels ne pourraient bénéficier d'accélération de carrière que sur proposition du seul chef d'établissement.

Cela entraînera des oppositions et des conflits entre collègues de l'établissement au moment où les solidarités devraient être renforcées pour favoriser le travail collectif.

#### 4/ Le gel des promotions jusqu'en 2015.

Le projet ne prévoit, pour la période 2012-2015, aucune procédure d'avancement d'échelon autre que l'avancement au rythme le plus défavorable : l'ancienneté. Non content de sacrifier leur métier, le ministère veut aussi rogner le pouvoir d'achat des enseignants.

Ces projets sont donc totalement inacceptables pour le SNES, le SNEP et le SNUEP. Le ministère ne tire aucune leçon des élections professionnelles. En effet en apportant aux syndicats du second degré de la FSU plus de 50% de leurs suffrages, les personnels ont clairement exprimé leur rejet de telles réformes qui dégradent leurs métiers.

**Pour le SNES, le SNEP et le SNUEP, ces projets constituent une agression frontale** contre les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation du second degré et transforment le rôle de l'Ecole. C'est aussi une marque de mépris à l'égard du travail accompli par les enseignants dans leur classe. C'est enfin une volonté de transformer des personnels concepteurs de leur métier en simples exécutants de directives imposées.

**Le SNES, le SNEP et le SNUEP sont donc décidés à réagir avec puissance et détermination.** Ils exigent l'abandon de ce projet et vont, dans les jours qui viennent, informer la profession sur les réalités de ce projet et mettre en place, avec les autres syndicats du second degré, des actions à la hauteur de l'agression qu'ils subissent.

#### SOMMAIRE du SNUEP Infos 176

- > Évaluation des personnels du second degré : le chef d'établissement seul maître à bord P.1
- > Texte action du BN du 10 novembre : Toujours les mêmes qui trinquent PP.2-3
- > Paiement des indemnités de CCF : quels recours ? – Travailler plus pour ne pas être payé PP.4-5
- > Préparation aux concours PLP : une disparition programmée P.5
- > CSE du 4 novembre 2011 : Intervention préliminaire FSU – Lu au BO P.6
- > Action sociale dans la Fonction Publique d'État : deux avancées grâce à l'action syndicale - MAYOTTE : Laisser pourrir la situation ? P.7
- > Civilité : mademoiselle ne convient pas - Accélération de la réforme des retraites : Une mesure qui en cache une autre ! P.8

## Toujours les mêmes qui trinquent

### NOUVEAU PLAN D'AUSTERITÉ

**De crise grecque en dette italienne, de crise des subprimes en crise bancaire, de triple AAA en croissance en berne, on nous promet « du sang, de la sueur et des larmes » !**

Le G20 qui s'est tenu il y a quelques jours n'a débouché sur aucune mesure concrète susceptible de résoudre les problèmes auxquels sont actuellement confrontés les peuples. Rien n'a été proposé pour modifier en profondeur les politiques libérales qui nous ont amenés à cette situation de crise. Rien sur les paradis fiscaux, une taxe sur les transactions financières est tout juste annoncée comme « possible ». Servant la communication de Nicolas Sarkozy, il n'a eu pour seuls objectifs que de faire plier la Grèce et de « rassurer » les marchés. La situation économique et sociale reste inquiétante en Europe. La fuite en avant des États consistant à sabrer dans les dépenses publiques, aggrave la situation. Dans tous les pays les craintes des citoyen-nes et leur opposition aux plans d'austérité face à l'avenir ne cessent de grandir, parfois même avec un climat insurrectionnel comme en Grèce.

**En France, le gouvernement a présenté son nouveau plan de rigueur, le deuxième en à peine deux mois.** Il continue à vouloir nier sa responsabilité première quant à l'augmentation des déficits publics : la dette est passée, de 1995 à 2011, de 663 milliards d'euros à 1 646 milliards, avec une nette augmentation pendant les années Sarkozy, résultant des cadeaux fiscaux donnés aux plus nantis. Tout en fragilisant l'économie, ces plans sont fondés sur le même principe aussi inefficace qu'injuste qui consiste à faire porter les efforts essentiellement sur les salarié-es et sur les ménages. Plus encore, la dette est instrumentalisée pour poursuivre le projet néolibéral du gouvernement. Il dramatise volontiers la situation économique de la France en évoquant une « faillite » pour accélérer ses contre-réformes et son entreprise de casse de notre modèle social : moins

d'État, moins de protection sociale, moins de services publics.

**En accélérant la réforme des retraites, en limitant la progression des dépenses de santé, en poursuivant la réduction des dépenses de l'État, en mettant en cause le financement des collectivités locales, ce sont effectivement les salarié-es, du public comme du privé, les chômeurs, les jeunes et les retraités, qui sont mis à contribution sans distinction du niveau des revenus ou du patrimoine détenu, ce qui aggravera encore les inégalités. La désindexation partielle des prestations amènera une nouvelle dégradation du niveau de vie des familles les plus modestes et des chômeurs.**

Lorsque Fillon parle du budget le plus austère depuis 1945, c'est bien une manière de signifier que l'objectif est d'en finir avec le programme du Conseil National de la Résistance et de nos acquis sociaux hérités depuis. **Le SNUEP-FSU et sa fédération continuent d'affirmer qu'il faut envisager des mesures structurelles permettant à terme une réelle sortie de crise :** une réforme de grande ampleur de la fiscalité, la relance de l'emploi et l'augmentation des salaires. Les services publics et la Fonction publique doivent être considérés comme des leviers pour sortir de la crise. Il faut stopper la RGPP et la politique du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite, mettre en œuvre une politique industrielle créatrice d'emplois dans le cadre de la transition écologique, revenir sur les niches les plus importantes, revenir sur la défiscalisation des heures supplémentaires, mettre en place un contrôle public de l'activité des banques pour les recentrer sur les prêts et investissements utiles, et permettre à la BCE de prêter aux États en lieu et place des banques

privées. C'est une question de justice sociale mais aussi d'efficacité.

Le SNUEP-FSU réaffirme que les services publics sont notre richesse et qu'ils sont un atout pour tout le monde en temps de crise : le gouvernement poursuit sa politique de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux. Cela se traduit par des milliers de suppressions d'emplois, le blocage des salaires des fonctionnaires, la remise en cause du statut de fonctionnaire...

### LES JEUNES SONT PARMIS LES PLUS TOUCHÉS

**Les associations caritatives dressent un bilan sévère des conditions sociales et économiques des jeunes en France.** La tranche des 18-25 ans serait la catégorie d'âge la plus frappée par la pauvreté avec pour corollaire chômage, revenus inexistant, sans-logement ou vivant dans des « substituts » de logement, jeunes et jeunes familles en emploi précaire avec des salaires qui les maintiennent dans la pauvreté, comme également de nombreux jeunes étudiants ou en formation.

1/3 de 18-25 ans sont aujourd'hui sans aucune ressource. Par ailleurs, on peut estimer qu'environ un million de jeunes sont actuellement sans statut particulier, ni chômeurs, ni actif à l'heure actuelle. La situation catastrophique dans laquelle se trouve une partie de la jeunesse aujourd'hui se mesure aussi au nombre de jeunes en situation de décrochage : environ 250 000 sont aujourd'hui dans cette situation. Le bilan de la politique actuelle conduit à l'analyser comme inefficace en termes de formation des jeunes : les nombreux plans de relance de l'alternance sont coûteux. Paradoxalement, le gouvernement poursuit ses attaques nombreuses contre le service public d'éducation, seul à même d'offrir une formation de qualité pour tou-tes les jeunes.

## **ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES : LA FSU CONFIRME SA POSITION, LE SNUEP-FSU EST EN NETTE PROGRESSION**

Les élections professionnelles viennent de se dérouler. **La FSU avec ses syndicats confirme très largement sa place de première organisation aux élections du Comité Technique Ministériel et des différentes Commissions Administratives Paritaires à l'Éducation nationale.** Elle reste à ce jour la première organisation à la Fonction publique d'État.

**Pour autant, la FSU et le SNUEP-FSU ne se satisfont pas des dysfonctionnements graves qui sont apparus au cours de ces élections :** des dizaines de milliers de personnels ont été empêchés de voter, l'ensemble de nos collègues n'ont ainsi pas pu participer démocratiquement à l'élection de leurs représentant-es. Au total, on aboutit à une baisse de plus de 20 points de participation par rapport à 2008 (vote papier), ce qui est totalement anormal.

Cette situation n'est nullement le résultat de choix individuels des personnels qui, on le sait portent un fort intérêt à leur métier et à l'élection de leurs représentant-es. **Cette situation relève avant tout de la responsabilité de notre ministre** que le SNUEP-FSU avec la FSU avaient pourtant largement alerté sur les difficultés repérées ou prévisibles.

Le SNUEP-FSU s'est associé à la FSU pour demander une commission d'enquête administrative au ministre de l'Éducation nationale pour faire toute la lumière sur cette situation. Il attend du ministre qu'il mette rapidement en place cette commission. Il continuera à porter son mandat de retour à un vote à l'urne.

**Malgré ces difficultés, en confortant la FSU et en faisant nettement progresser le SNUEP-FSU, les personnels ont choisi un syndicalisme combatif, revendicatif, et au plus près de la réalité de nos métiers.**

Du fait de la baisse des votant-es, tous les syndicats ont perdu des voix. Le recul est significatif pour 3 d'entre eux : - 25,5 % pour le Sgen, - 28,5 % pour la CGT et - 46,6 % pour le Snetaa-FO (passant de 14 618 à 6 810 voix) alors que le SNUEP-FSU ne perd que 8,8 % des voix.

**L'augmentation de la représentation du SNUEP-FSU conforte le syndicat sur ses positions et dans ses mandats.** La baisse significative des syndicats qui ont signé le protocole d'accord pour la généralisation du Bac Pro 3 ans est le véritable signe que la politique du gouvernement est rejetée par une majorité de personnels.

**En fait, Le SNUEP-FSU est le seul à progresser significativement** passant de 11,6 % à 15,5 % des votes exprimés. Il gagne 16 sièges dans les académies (Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Fd, Dijon, Guyane, Lille, Limoges, Montpellier, Nice, Orléans-T, Reims, Rennes, Toulouse) et arrive à gagner un deuxième siège en CAPN.

**Le SNUEP-FSU remercie particulièrement les collègues d'Action et Démocratie qui ont fait le choix de la FSU, et du SNUEP, à Bordeaux et Toulouse, et qui permettent à ces deux académies de progresser fortement.** En CAPA à Bordeaux le SNUEP-FSU gagne 2 sièges et à Toulouse 1 siège. La dynamique et la progression du SNUEP-FSU sont irréversibles et les mandats que nous défendons sont partagés au-delà des collègues syndiqué-es.

Il remercie aussi les personnels qui lui ont fait confiance, tou-tes les militant-es qui ont mené campagne.

**Le SNUEP-FSU compte bien s'appuyer sur cette représentativité renforcée pour continuer à défendre toujours plus efficacement l'enseignement professionnel public et ses personnels.**

### **LE SNUEP-FSU DOIT INTERVENIR DANS LE DEBAT PUBLIC SUR L'AVENIR DE L'EPP**

Pour défendre notre métier et l'enseignement professionnel il faut que les PLP et CPE se fassent entendre pendant la campagne électorale. L'intervention au niveau national ne saurait suffire, il est absolument nécessaire que chacun intervienne dans les débats publics, les blogs, forums...

Le secrétariat national du SNUEP-FSU enverra un questionnaire aux candidat-es à l'élection présidentielle. Le SNUEP-FSU rendra publiques leurs éventuelles réponses ou absences de réponse. Il interpellera également les partis politiques pour qu'ils détaillent leur programme pour la voie professionnelle initiale publique et laïque.

Le SNUEP-FSU appelle tous ses militant-es à participer avec les sections locales de la FSU aux actions permettant d'interpeller les parlementaires lors du débat sur le Projet de Loi de Finances 2012.

### **LE BUDGET 2012 EST DRAMATIQUE POUR L'ÉDUCATION**

**Dans les LP, la casse de l'enseignement professionnel continue.**

Le budget 2012 se traduit dans les LP, SEP, SEGPA et EREA par des milliers de suppressions de postes supplémentaires :

l'idéologie que porte la politique du gouvernement Sarkozy a abouti à la généralisation du Bac Pro 3 ans, à la fusion des bacs pros tertiaire dans l'unique but de réaliser des économies sur le dos des élèves souvent de milieux modestes, précisément ceux qui ont le plus besoin de l'école.

**Outre la dégradation des diplômes induite par la généralisation des CCF, les attaques contre l'EPP se poursuivent avec l'annonce par le couple Sarkozy-Morano de la généralisation en apprentissage de la dernière année de Bac Pro :** autant de suppressions de postes à venir. La dégradation des conditions d'études et de travail dans l'EPP se poursuit. On s'achemine vers la dénaturation de nos missions. En outre, l'apprentissage constitue une niche sociale et fiscale coûteuse et inefficace (voir le récent rapport Inspection générale des finances).

**L'acte III de la décentralisation** porté par les régions pour récupérer la formation professionnelle dans son ensemble s'inscrit dans les mêmes perspectives : en finir avec l'enseignement professionnel public et laïque. Le SNUEP-FSU continuera d'intervenir auprès de sa fédération pour l'alerter sur les dangers que recèlent de telles perspectives.

**L'actuelle réforme du recrutement avec la mastérisation remet en cause nos métiers,** tarit le vivier de recrutement, anéantit les formations préparant aux concours CAPLP : le SNUEP-FSU a alerté le ministère sur cette question et continuera à dénoncer la casse du recrutement des PLP.

**La généralisation du Bac Pro 3 ans** participe de cette politique globale d'économie à tout prix. Le SNUEP-FSU ne s'en contentera pas et propose de réactiver l'intersyndicale de l'enseignement professionnel pour porter des actions unitaires afin d'alerter l'opinion sur l'ensemble des problèmes que posent l'actuelle politique, de développer les mobilisations auprès des personnels, de porter une véritable ambition pour l'enseignement professionnel public et ses élèves.

**Pour alerter l'opinion sur le sort désastreux de la politique actuelle du gouvernement en matière d'éducation, le SNUEP-FSU proposera à la FSU d'impulser des mouvements de résistance débouchant à minima sur l'organisation d'une journée de grève pour le jour du vote du budget. Le SNUEP-FSU se mandate pour proposer et participer à l'organisation d'une manifestation nationale à Paris en janvier, pour une grande journée de l'éducation nationale.**

**Pour l'enseignement professionnel  
> Ne lâchons rien !**



## Quels recours ?

De nombreux collègues nous ont fait savoir qu'il n'ont pas été payés alors qu'ils ont fait passer des CCF : si vous êtes dans ce cas, vous pouvez réclamer le paiement des indemnités. Si vous avez fait passer les CCF et que l'indemnité ne correspond pas à ce que vous estimez être votre dû, vous pouvez faire un recours.

### LES TEXTES

- Décret n° 2010-1000 du 26 août 2010 instituant une indemnité au bénéfice des enseignants chargés de l'évaluation en cours de formation des épreuves de certains diplômes de la voie professionnelle

- Arrêté du 26 août 2010 fixant le taux de l'indemnité au bénéfice des enseignants chargés de l'évaluation en cours de formation des épreuves de certains diplômes de la voie professionnelle.

### LES DINDONS DE LA TRÈS MAUVAISE FARCE

« Les enseignants exerçant dans les lycées professionnels qui préparent, organisent et procèdent à l'évaluation par contrôle en cours de formation des acquis des élèves en vue de l'obtention des diplômes visés à l'article L. 337-1 du code de l'éducation, à l'exclusion de l'épreuve d'éducation physique et sportive, peuvent percevoir une indemnité non soumise à retenue pour pension civile. » Si l'on recherche le verbe qui conditionne le paiement de l'indemnité, c'est une très mauvaise farce que l'on découvre : les enseignants PEUVENT percevoir une indemnité. Ce qui rend le paiement de l'indemnité tout à fait aléatoire... Cependant, comme le dit l'adage bien connu dans l'Éducation Nationale :

« quand on ne demande rien, on n'obtient rien ».

### DEMANDEZ LE PAIEMENT DES INDEMNITÉS

Toutes les sommes dues par l'administration doivent être réglées dans un délai de deux à trois mois selon la nature des sommes à payer. En tout état de cause, vous disposez d'un délai de quatre ans pour réclamer les sommes dues. Si vous constatez un retard, faites-vous connaître auprès du service chargé de l'ordonnancement. Si la réponse qui vous est faite ne vous convient pas, adressez une lettre de rappel à l'administration. Pensez toujours à conserver une copie de tous les courriers ou documents (datés et signés) que vous remettez à l'administration.

### Les montants

Pour l'année scolaire	2010-2011	2011-2012
<b>Taux de référence</b>	83 €	111 €
Si l'enseignant procède à une évaluation en contrôle en cours de formation d'une division comportant <b>entre 16 et 24 élèves</b>	98 €	126 €
Si l'enseignant procède à une évaluation en contrôle en cours de formation pour une division comportant <b>25 élèves et plus</b>	108 €	136 €

### POUR OBTENIR LE PAIEMENT DES SOMMES DUES, vous trouverez

ci-après un modèle de lettre à adresser au recteur par la voie hiérarchique, avec copie en envoi direct au rectorat, et copie pour information au syndicat. Faites tamponner au secrétariat du chef d'établissement la copie du courrier que vous conserverez en archive.

Date, Lieu

Nom Prénom  
Grade  
Etablissement d'exercice

À Monsieur ou Madame le Recteur ou la Rectrice de l'académie de xxx  
S/c de Monsieur ou Madame le Proviseur du Etablissement d'exercice

Objet : Retard de paiement des indemnités CCF

Monsieur ou Madame le Recteur ou la Rectrice de l'académie de

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le retard apporté au paiement des sommes suivantes :

détaillez ici les indemnités auxquelles vous prétendez au titre des CCF que vous avez fait passer

Conformément au décret n° 2010-1000 du 26 août 2010 instituant une indemnité au bénéfice des enseignants chargés de l'évaluation en cours de formation des épreuves de certains diplômes de la voie professionnelle, et à l'arrêté du 26 août 2010 fixant le taux de l'indemnité au bénéfice des enseignants chargés de l'évaluation en cours de formation des épreuves de certains diplômes de la voie professionnelle, je sollicite de votre haute bienveillance le paiement des indemnités de CCF que j'ai fait passer.

Je vous prie de croire, Monsieur ou Madame le Recteur ou la Rectrice, à l'expression de ma considération distinguée.

Nom Prénom Signature

## TRAVAILLER PLUS POUR NE PAS ÊTRE PAYÉ

Paris, le 16 novembre 2011

Lors de son audience au ministère en juillet 2011, Le SNUEP-FSU a rappelé que la généralisation du contrôle en cours de formation (CCF), sans concertation ni sans aucun bilan préalable, engendre de grandes difficultés dans les établissements de l'enseignement professionnel.

Le SNUEP-FSU a aussi rappelé que la généralisation des CCF transforme les diplômes nationaux en diplômes « maison », dont la valeur varie selon l'établissement d'obtention.

Le CCF ne garantit pas l'impartialité de l'évaluation. L'enseignant est soumis à la pression d'une hiérarchie souvent avide de résultats et il est pour ses propres élèves un examinateur à la fois concepteur et correcteur de cette épreuve. **Le SNUEP-FSU revendique le maintien du caractère national des diplômes avec le retour à des épreuves ponctuelles cadrées nationalement.**

Aujourd'hui, si le gouvernement dit avoir pris conscience de l'alourdissement des

charges de travail et avoir en conséquence donné des indemnités, les collègues pour bon nombre attendent toujours ces indemnités !

### Versements à la tête du client

Sous couvert de faire redescendre la circulaire ministérielle sur les rectorats, qui eux-mêmes se déchargent sur les chefs d'établissement, nous assistons à une distribution « à la tête du client » dans les établissements. Pas un établissement ne fait pareil !

### Les PLP floués

En fin de compte, des PLP qui ont assuré régulièrement des CCF ne touchent rien, d'autres qui n'ont pas fait passer de CCF ont touché une indemnité, parfois la somme est partagée équitablement entre les PLP de l'établissement sachant que certains ont assuré plus de CCF que d'autres. Tout cela est fonction des avis des chefs d'établissement et/ou des chefs

de travaux. L'arbitraire le plus grand n'est pas loin !

### Le SNUEP-FSU est plus que jamais opposé à de telles méthodes

Pour le SNUEP-FSU il faut revenir à plus d'égalité et verser les indemnités aux personnes qui assurent réellement les CCF sur l'année en cours, quel que soit le niveau, et cette indemnité doit être identique dans toutes les académies. **Le SNUEP-FSU revendique la transformation de l'indemnité CCF en une intégration mensuelle de 50 point de NBI dans les traitements pour tous les PLP.**

**Le SNUEP-FSU dénonce par ailleurs le recours de plus en plus fréquent à l'indemnisation des missions des enseignants qui cache mal le refus du ministère de réellement revaloriser les salaires des enseignants.**

## > Préparation aux concours PLP

### Une disparition programmée

**Alors que la réforme de la « Masterisation » entre dans sa 2<sup>ème</sup> année d'application, les conséquences sur la formation et le recrutement des futurs professeurs de l'enseignement professionnel (PLP) sont catastrophiques.**

Déjà, l'année dernière, le SNUEP-FSU avait constaté une baisse importante du vivier des candidat-es. En cette rentrée, nous avons été alertés de la fermeture de nombreuses préparations aux concours CAPLP adossées ou non à des masters 1 et 2. Le SNUEP-FSU a récemment rencontré Gilles Baillat président de la CDIUFM qui a confirmé ces craintes. Ainsi, partout sur le territoire et dans l'ensemble des formations proposées pour les préparations aux concours PLP, nous assistons à un effondrement du nombre d'étudiants et ce, malgré l'investissement des IUFM dans l'élaboration de maquettes de master pour les concours PLP.

**Le phénomène est d'autant plus inquiétant qu'il n'épargne pas les IUFM où les anciens centres de formations des PLP (ENNA) étaient implantés :** c'est le cas par exemple à Nantes où les formations en maths/sciences, en Génie Industriel Bois, conducteurs routiers (pour cette dernière, c'était la seule formation ouverte en France dans ce domaine). La CDIUFM reconnaît que la réforme de la « masterisation » est très déstabilisante pour les disciplines « métiers », et entraîne une chute des inscriptions aux concours. Par contre, elle ne s'explique pas bien la baisse des étudiant-es pour les disciplines de l'enseignement général (maths-sciences, lettres-histoire géo, lettres-langues ...). Par

ailleurs, le manque de cohérence dans la carte des formations a pour conséquence d'exclure environ 150 étudiant-es désirant se préparer au CAPLP et ne trouvant pas de possibilité d'inscription en Master.

**Aujourd'hui, pour la première fois, certains concours PLP sont ouverts alors que n'existe plus aucune préparation universitaire sur le territoire.** Ce phénomène laisse le champ libre aux officines privées qui seront bientôt les seules à proposer des préparations à certains concours. Il est à craindre, dans ces conditions, une diminution du nombre de candidat-es, voire leur disparition dans certaines disciplines. De fait, le recrutement par concours risque d'être plus que problématique.

**Cette désaffection des candidat-es aux concours PLP est la conséquence directe des choix opérés par le ministère de l'éducation nationale :**

- Allongement du niveau d'étude sans aucune revalorisation sérieuse du métier
- Dégradation des conditions d'entrée dans le métier et plus globalement des conditions de travail
- désengagement de l'EN dans la formation de ces enseignant-es
- suppression de pré-recrutement et des allocations d'études
- suppression de la carte des formations et fragilisation des IUFM qui s'étaient fortement impliqués dans la formation des PLP

**De plus, le ministère s'entête à demander des certifications supplémentaires (CLEs et C2I2E) à l'ensemble des futurs enseignant-es alors que les formations ne sont pas garanties par les universités.**

Pire, aujourd'hui il continue à exiger ces certifications alors qu'il n'y a plus de formation universitaire proposée pour passer ces concours. Ces exigences ne sont pas de nature à encourager les étudiant-es, ou des professionnel-les en reconversion, à suivre ces formations.

**Le ministère porte une lourde responsabilité quant à la dégradation de la formation,** aux tarissements des viviers des candidat-es et aux graves difficultés de recrutement des PLP à venir. Il aura délibérément négligé la formation et la préparation aux concours des PLP pour les voir disparaître. D'ailleurs, les propos de Mme Théophile, DGRH, sur le recrutement de professeurs de lycée professionnel en contrats précaires ne sont pas de nature à nous rassurer.

**Pour le SNUEP-FSU, il faut donc prendre des mesures urgentes afin de sauver la formation initiale des PLP et de garantir la préparation effective à l'ensemble des concours PLP ouverts.** Sans quoi, très rapidement il n'y aura plus de candidat-es pour passer ces concours et donc plus de PLP pour enseigner en voie professionnelle. Le SNUEP-FSU demande au ministre de l'EN d'agir rapidement afin d'améliorer la situation.

## Intervention préliminaire FSU

Les élections professionnelles viennent de se dérouler. La FSU avec ses syndicats confirme très largement sa place de première organisation aux élections du comité technique ministériel et des différentes commissions administratives paritaires à l'Éducation nationale. Elle reste aujourd'hui par ailleurs la première organisation à la Fonction publique d'État.

Pour autant, la FSU ne se satisfait pas des dysfonctionnements graves qui sont apparus au cours de ces élections : des dizaines de milliers de personnels ont été empêchés de voter, l'ensemble de nos collègues n'ont ainsi pas pu participer démocratiquement à l'élection de leurs représentants. Au total on aboutit à une baisse de plus de 20 points de participation, ce qui est totalement anormal.

Cette situation n'est nullement le résultat de choix individuels des personnels, elle relève de la responsabilité de notre ministre que nous avons pourtant largement alerté sur les difficultés repérées ou prévisibles. Tous les ministères hors éducation qui ont maintenu le vote à l'urne dans les établissements et services conservent de forts taux de participation et nous connaissons l'intérêt des personnels de l'éducation nationale pour leur métier et l'élection de leurs représentants. La FSU a demandé une commission d'enquête administrative au Ministre de l'Éducation

nationale pour faire toute la lumière sur cette situation. Elle attend du Ministre qu'il mette rapidement en place cette commission. La FSU s'est également adressé aux groupes parlementaires pour la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire.

Malgré ces difficultés, en confortant la FSU et ses syndicats, les personnels ont choisi un syndicalisme de métier qui articule sans cesse l'action, les revendications et les propositions pour que soit assurée la réussite de tous les jeunes dans et par le système éducatif. Assurer une réelle démocratisation de celui-ci est aujourd'hui l'enjeu majeur. Le Ministre doit entendre ce message.

La FSU, forte de ces résultats, est bien déterminée à continuer de porter ses exigences. Il faut en finir avec les sorties sans qualification et le creusement des inégalités entre les jeunes, inégalités scolaires nous le savons très fortement corrélées aux inégalités sociales. La FSU fait un certain nombre de propositions, qu'elle a mis en débat depuis des mois, pour remédier à cette situation, dont notamment :

- une révision totale de l'actuelle formation initiale pour instaurer une réelle formation articulant de manière indissociable formations disciplinaire et professionnelle, avec, dans l'immédiat, un moratoire suspendant l'exigence des certifications CLES et C2i2e pour valider les concours de recrutement (CRPE, CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP, et

CPE). La FSU demande un engagement clair en ce sens.

- l'abandon des réformes contestées et la mise en place d'orientations radicalement nouvelles pour le système éducatif

- la nécessité de repenser l'éducation prioritaire,

- l'urgence de permettre à tous les personnels de travailler autrement : possibilité de varier les situations pédagogiques afin de mieux prendre en charge chaque élève pour lutter contre les difficultés scolaires, travail en équipe, temps de concertation, etc.

- l'arrêt des suppressions de poste et la re-création des dizaines de milliers de postes supprimés ces dernières années, avec un plan pluriannuel de recrutement,

- l'arrêt du recours à la précarité et un plan de titularisation des non titulaires.

Les propositions de la FSU sont publiques, connues. Le résultat sans appel des élections professionnelles doit amener le ministre et les décideurs à les entendre et les prendre en compte.

La FSU et ses syndicats feront en sorte que les questions scolaires et éducatives soient au cœur des enjeux des débats préélectoraux d'ores et déjà engagés et y porteront l'ensemble de leurs exigences.

### LU AU BO

#### > AU BO N°40 DU 3 NOVEMBRE 2011

**Aides aux étudiants** - Aides spécifiques aux étudiants se destinant au métier d'enseignant - année universitaire 2011-2012 circulaire n° 2011-1019 du 10-10-2011

#### > AU BO N°41 DU 10 NOVEMBRE 2011

**Diplôme national du brevet** - Évaluation de l'histoire des arts à compter de la session 2012 - circulaire n° 2011-189 du 3-11-2011

**Réseaux du MAEE** - Postes et missions à l'étranger (hors AEF et MLE) à pourvoir au titre de l'année 2012, note de service n° 2011-181 du 3-11-2011

#### > AU BO SPECIAL N°9 DU 10 NOVEMBRE 2011

**Mutation 2012 des personnels de l'éducation nationale.** Le Bulletin officiel spécial n°9 du 10 novembre 2011 fixe les modalités de mutation des personnels de l'éducation nationale pour la rentrée 2012... Tou-tes les syndiqué-es ont reçu le journal spécial Mutations Inter 2012 du SNUEP-FSU. Sinon, demandez-le à votre correspondant académique.

**MUTATIONS 2012**  
Le paritarisme pour défendre les droits des personnels

En collège, en lycée, en lycée pro  
pour nos salaires, pas de miettes  
mais la revalorisation pour tous !

Si vous ne l'avez pas reçu par la poste, demandez-le à votre correspondant académique

## > DEUX AVANCÉES GRÂCE À L'ACTION SYNDICALE

### CHÈQUES-VACANCES

À la demande des organisations syndicales, dont la FSU, première dans la Fonction Publique d'État, une réforme de cette prestation a été négociée et votée à l'unanimité au CIAS (Comité Interministériel d'Action Sociale), permettant d'élargir l'accès des fonctionnaires aux Chèques-Vacances.

À partir d'octobre 2011, la bonification de l'épargne par l'état, jusqu'alors entre 10 et 25% en fonction du Revenu Fiscal de Référence (RFR), est désormais de 30% pour les agents ayant le RFR le plus bas.

Le plafond du RFR est réévalué de 15%, permettant à un plus grand nombre de collègues, notamment dans l'éducation, d'avoir accès à l'épargne bonifiée des Chèques-Vacances.

Le montant minimum de l'épargne mensuelle est de 30 €, la durée au choix de 4 à 12 mois.

Les Chèques-vacances sont des coupures de 10 à 20 € valables 2 ans après leur année d'émission dans 170 000 lieux d'acceptation partout en France métropolitaine et Outre-mer et à destination des pays membres de l'Union européenne :

- **Hébergement** : villages de vacances, hôtels, campings, clubs, gîtes...
- **Restauration** : gastronomique, brasseries, au bord de la mer, à la campagne, face aux pistes...

• **Transports & Voyages** : SnCF, Air France, agences de voyage, croisières...

• **Culture & Découverte** : monuments historiques, châteaux, musées, théâtres, concerts...

• **les loisirs & détente** : parcs d'attraction, zoo, centre aérés, colonies de vacances, activités sportives, piscines...

**Un site internet dédié** présente l'ensemble des éléments nécessaires : guide d'utilisation, conditions d'accès, simulations et le formulaire d'inscription :

**[www.fonctionpublique-chequesvacances.fr](http://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr)**

Une plateforme téléphonique est à disposition pour toute demande d'information ou de formulaire : 0811 65 65 25

### CHÈQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL GARDE D'ENFANTS

À la demande des organisations syndicales, dont la FSU, première organisation de la Fonction Publique d'État, le Ministre de la Fonction Publique a annoncé lors du CIAS (Comité Interministériel d'Action Sociale) du 25 octobre 2011 une revalorisation de 8,77% avec effet rétroactif au 01/01/11 de cette prestation sociale, dont le taux était inchangé depuis des années. Les CESU - garde d'enfant sont des titres spéciaux de paiement millésimés, comportant une valeur

faciale déterminée, le nom du bénéficiaire et celui du financeur (la DGAFP). Leur utilisation est réservée à la garde d'enfants, dont les parents ont la charge effective. Les agents bénéficiaires sont les agents civils et militaires de l'État en activité, y compris les ouvriers d'État, les magistrats et les non titulaires, rémunérés sur le budget de l'État. La prestation est valable aussi en cas d'adoption.

Les CESU - garde d'enfant peuvent être utilisés pour rémunérer tout ou partie des frais de garde engagés par les parents, quel que soit le mode de garde (crèche, assistante maternelle agréée, garderie périscolaire, baby-sitting).

Cette prestation est versée chaque année en une seule fois. Son nouveau montant en année pleine passera donc à 220 €, 385 € ou 655 € (au lieu de 200 €, 350 € ou 600 € jusqu'à fin 2010). Il varie en fonction des revenus annuels du ménage (revenu fiscal de référence) et de sa composition selon les tranches d'un barème établi par la DGAFP et validé en CIAS. Elle n'est pas soumise à un plafond de ressources.

**Un site internet dédié** présente l'ensemble des éléments nécessaires : guide d'utilisation, conditions d'accès et formulaire en ligne :

**<http://www.cesu-fonctionpublique.fr/>**

## > MAYOTTE

### Laisser pourrir la situation ?

Bien loin de la France le 101<sup>ème</sup> département vit depuis plus de 40 jours une situation grave avec l'économie bloquée et des tensions fortes ou la violence s'exprime souvent.

Un mouvement au départ « contre la vie chère » s'alimente de plus en plus de nombreuses frustrations vécues au quotidien.

Au niveau de l'éducation nationale qui court après l'explosion démographique avec deux classes sur la même salle en primaire, l'une le matin de 7h à 12h l'autre de 12h à 17h. Dans le second degré il manque 500 places en fin 3<sup>ème</sup> avec un déficit important dans l'enseignement professionnel. Seuls un tiers des élèves formés auront la possibilité d'accéder à l'emploi dans l'île.

À Mayotte les minimas sociaux sont loin d'être au niveau national. Pas encore de RSA et pour la CAF le maximum est de 162 € pour trois enfants... et au-delà ! La moyenne est de six enfants par femme et que seules celles de nationalité française ou ayant la carte de séjour de 10 ans peuvent bénéficier des allocations familiales.

Tout cela génère de grosses frustrations et l'activité pour le moins musclée de la police ne fait rien pour arranger les choses. N'oublions pas que l'objectif de la Préfecture est d'expulser 25000 clandestins par an, ce qui implique une « chasse à l'homme » quotidienne.

Aujourd'hui la situation est tendue avec des barrages sur les routes des exactions dont sont souvent victimes les métropolitains. Plus de 20 collègues demandent un retour immédiat en France à la suite de diverses agressions. Certains lycées ne fonctionnent plus depuis trois à quatre semaines.

Le gouvernement devrait prendre très au sérieux cette situation et trouver les moyens de répondre aux attentes des Mahorais, envoyer plus de Gendarmes ne sera pas suffisant.

Christian Péru  
CPE SNUEP-FSU à Mayotte



Il n'y a pas que les prix qui ont flambé à Mayotte  
(photos prises après la signature des accords sur la baisse des prix)

Pour l'enseignement professionnel  
**> Ne lâchons rien !**

## > *Civilité : mademoiselle ne convient pas* La FSU écrit au ministre

Les Lilas, le 19 octobre 2011

Monsieur le Ministre,

Lors des opérations préliminaires au dépôt des listes pour les élections professionnelles, vous avez imposé aux syndicats de faire figurer la mention « Madame » ou « Mademoiselle » devant chaque nom de candidate. Cette décision n'est ni éthique, ni égalitaire, ni conforme.

De nombreux textes, ou directives, émanant de plusieurs ministères ou organes gouvernementaux précisent depuis plus de 40 ans que l'appellation « Mademoiselle » est « discriminatoire ». Cette dénomination ne repose que sur

l'usage et ne constitue pas un élément de l'état civil.

De même de nombreux formulaires administratifs contiennent encore la formule « Madame » ou « Mademoiselle » en particulier à l'éducation nationale.

La circulaire FP n°1172 du 3 décembre 1974 du secrétaire d'État auprès du Premier ministre (Fonction publique) relative aux mentions particulières de l'état civil dans les correspondances administratives adressées aux femmes précise cependant que « l'emploi de l'une ou l'autre de ces formules est une question d'usage et ne constitue en

aucune manière un des éléments de l'état civil des intéressées ».

Nous vous informons également que cette discrimination a été condamnée dans pas moins trois circulaires ministérielles (circulaires FP 900 de 1967, FP 1172 de 1974, circulaire CNAF n° 1028 - 410 de 1978) et qu'il serait largement temps de mettre un terme à ce débat et à une situation discriminatoire vis-à-vis des femmes.

Nous vous demandons de respecter des textes qui garantissent l'égalité entre les sexes et à la vie privée des femmes.

## > *Accélération de la réforme des retraites*

### Une mesure qui en cache une autre !

Un an après la réforme injuste des retraites que la majorité UMP a adoptée à l'automne 2010, refusant d'entendre le puissant mouvement social qui exigeait d'autres mesures pour garantir les retraites, le gouvernement entend déjà l'aggraver. Il annonce le report de l'âge de départ en retraite des salariés nés en 1952 (+1 mois), 1953 (+2), 1954 (+3) et 1955 (+4). Si cette mesure est adoptée, au mépris des projets des personnes concernées et de la sécurisation de leurs droits, elle envoie un message particulièrement négatif à toutes les générations suivantes. Il s'agit d'une mesure néfaste pour l'emploi des jeunes,

par laquelle en outre, le gouvernement fragilise la retraite par répartition.

Outre le décalage des droits à pension des salariés, dont une part importante est privée de travail bien avant l'âge de la retraite, la conséquence pour les fonctionnaires serait un effet plus important de la décote provoqué par le report de l'âge du droit à la retraite et très vraisemblablement de celui de la limite d'âge, qui bouscule la progressivité introduite dans la loi Fillon de 2003.

Ainsi, pour un natif d'avril 1952, le taux maximum de décote passerait de 10,5% à 13%. La baisse de la pension pourrait atteindre 2,8%. Pour un(e) fonctionnaire

né(e) en 1955, la pension pourrait baisser de 3,1% en comparant les pensions avant et après réforme à 62 ans.

A l'opposé des mesures injustes et brutales annoncées le 7 novembre, la FSU continue d'affirmer qu'il faut envisager des mesures structurelles permettant à terme une réelle sortie de crise.

La FSU demande que les organisations syndicales soient consultées sur la situation économique et sociale de notre pays. Elle appelle les salariés, les chômeurs et les jeunes à se rassembler et à agir dans l'unité la plus large pour faire face à cette situation.

#### Tableau récapitulatif de l'évolution des paramètres

Effets des mesures annoncées le 7 novembre 2011 : l'accélération de la réforme de 2010 entraîne une révision de la progressivité de la réforme de 2003. Le tableau ci-après en rend compte précisément pour les PLP et les CPE.

Année de naissance	Age d'ouverture du droit	Année d'ouverture du droit	Trimestres requis pour le taux plein	Limite d'âge	Annulation de la décote		Taux de décote par trimestre manquant
					Trimestres à retrancher de la limite d'âge	Age	
1950	60a	2010	162	65a	10	62a 6m	0,625 %
1951 de janv à juin	60a	2011	163	65a	9	62 a 9m	0,75%
1951 de juil à août	60a 4m	2011	163	65a 4m	9	63a 1 m	0,75%
1951 de sep à déc	60a 4m	2012	163	65a 4m	8	63a 4m	0,875%
1952 de janv à mars	60a 9m	2012	164	65a 9m	8	63a 9m	0,875%
1952 d'avril à déc	60a 9m	2013	164	65a 9m	7	64a	1%
1953 de janv à oct	61a 2m	2014	165	66a 2m	6	64a 8m	1,125%
1953 de nov à déc	61a 2m	2015	165	66a 2m	5	64a 11m	1,25%
1954 de janv à mai	61a 7m	2015	165	66a 7m	5	65a 4m	1,25%
1954 de juin à déc	61a 7m	2016	165	66a 7m	4	65a 7m	1,25%
1955	62a	2017	165	67a	3	66a 3m	1,25%
1956	62a	2018	166*	67a	2	66a 6m	1,25%
1957	62a	2019	166*	67a	1	66a 9m	1,25%
1958	62a	2020	166*	67a	0	67a	1,25%

\* Projection à définir par décret 4 ans avant l'année des 60 ans

**Pour l'enseignement professionnel**  
**> Ne lâchons rien !**



Infos n°176

P. 8